

DE REUNION

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 11 février, à 18h, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (état d'urgence sanitaire confinement COVID 19), sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 05 février 2021

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, NYZAM Fabienne, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Excusés : VALOIS Pierre, DE GUILLEBON Olivier.

Absent : néant.

Monsieur CHLASTA Patrick s'est proposé pour assurer le secrétariat de la séance.

Présentation par Patrick CHLASTA et Claire GEORGES d'un petit film sur les journées « Arts au Jardin » organisées par l'association Bonn'Art Café en juillet 2020

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.

Bar/restaurant 'l'Atelier Sud : Le Bar/Restaurant étant toujours contraint de rester fermé (suite à l'épidémie du COVID 19) depuis le 30 octobre 2020 Monsieur le Maire propose la réduction du loyer de moitié.

Décision : le conseil municipal décide à 1 voix contre et une abstention de réduire de moitié le loyer des mois de Février et Mars du Bar/Restaurant « l'Atelier Sud ».

Bilan de la campagne de stérilisation des chats errants : 27 chats stérilisés (2 euthanasiés car porteur du FIV) pour un montant facturé à la commune de 110 euros par la Clinique Vétérinaire de Chalais, le reste étant supporté par le Syndicat de la Fourrière.

Colis des aîné(e)s :

Retour très positif sur la qualité et le portage des colis par les membres du conseil.

Pour les places de cinéma offertes aux enfants de 4 à 16 ans nous attendons la réouverture du cinéma de Saint Aulaye.

Aménagement du nouveau cimetière : les travaux sont en cours d'exécution par les employés municipaux sous la direction de Madame Claire GEORGES et de Monsieur DE GUILLEBON Olivier.

Financement : Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 17 393 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

D'inscrire une somme de 5 000 € sur le projet aménagement du nouveau cimetière en investissement.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le maire.

Convention RD 139 : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le Département de la Charente définissant les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie suivants : aménagement de sécurité de la RD 139 du PR 6 +700 au PR 7+085.

Décision : le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

SDEG 16 aménagement des abords du restaurant éclairage public : les travaux vont commencer prochainement. Financement : montant TTC travaux : 6548.86 €, pris en charge par le syndicat : 5410.95 €, contribution de la commune : 1137.90 €.

Vente partie de chemins ruraux Le Fresse et le Pible : l'enquête publique a eu lieu du 12 janvier au 26 janvier 2021. 1 observation favorable pour le chemin du Pible. Un délai de deux mois doit être respecté à compter de l'ouverture de l'enquête pour que les personnes pouvant être intéressées manifeste leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Décision : accord à l'unanimité du conseil pour poursuivre la procédure de cession d'une partie du chemin du Fresse et du Pible.

Chemin village de Charrerie : Monsieur le Maire présente au conseil le projet de désenclavement de la propriété de Monsieur PYE qui pour sortir ou entrer est obligé de passer sur le terrain de Monsieur JOUANNET et de Madame ORANCE en prenant le principe qu'une propriété ne peut être enclavée. Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par l'achat d'une portion de terrain déjà matérialisée et goudronnée servant de chemin en prenant à sa charge tous les frais.

Décision : accord à l'unanimité du conseil pour lancer la procédure et l'achat du chemin.

Convention prestations avec PASS : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec l'association PASS SUD CHARENTE (Association et chantier d'insertion professionnelle par l'activité économique) établissant un partenariat pour l'organisation et la mise en œuvre des prestations réalisées par l'association.

Décision : le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Indemnité de conseil du Trésorier : Monsieur le Maire expose au conseil que le trésorier de la commune peut prétendre à une indemnité de confection de budget d'un montant de 45.73 pour l'année 2020.

Décision : le conseil municipal décide de lui accorder l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45.73 euros.

Travaux de voirie en maitrise d'ouvrage avec la CdC Lavalette Tude Dronne programme 2021 :

Le Cabinet Merlin a chiffré les propositions de la commune.

Monsieur CHATENET Fabrice, responsable de la voirie propose :

LIEUT DIT	MONTANT TTC
Le Pible	5 109.84
Le Breuil	7 293.60
Fontaubier	2 286.60
Le Guillon	4 295.52
Charrerie Soubise	5 835.84
La Grave	3 298.80
Le Lotissement	885.60
Le boisselier	2 068.80
L'Ecurie	1 356.00
La Gautrie	1 934.40
TOTAL	34 365.00

Pour l'ensemble de ces travaux un fond de concours sera demandé à la commune.

Décision : accord du conseil municipal pour faire effectuer l'ensemble de ces travaux.

Acquisition terrains Succession Monsieur ENARD : Monsieur le Maire a été interpellé par Maître MORLION, notaire à Ribérac sur la succession de Monsieur ENARD concernant les parcelle A 659 et A 661 sur lesquelles un droit de préemption a été institué par délibération du 08/12/2015. Il a demandé à la commune de bien vouloir faire une offre d'achat.

Décision : après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil propose un prix d'achat de 12 000 € pour les deux parcelles A 659 et A 661 d'une superficie de 2043 m2. La commune souhaite acquérir ces parcelles afin de permettre chaque année le tir de feux d'artifice en bordure de rivière, l'organisation de la fête foraine ainsi que l'accès aux touristes et aux pêcheurs. Le prix est justifié par le fait que seule la partie haute est classée en zone constructible et l'installation de l'entreprise de maçonnerie et de menuiserie ADAMY juste en face qui dévalorise considérablement cette zone.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEP du Sud Charente :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport sur la qualité de l'eau distribuée est public et permet d'informer les usagers du service.

Décision : le conseil municipal adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEP du Sud Charente.

Forfait mobilités durables : Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 institue un « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale. Le texte précise les conditions et les modalités d'application dudit forfait. Pour les communes et EPCI, il faudra prendre une délibération pour octroyer aux agents le forfait mobilités durables, fixé à 200 € par an. Certaines conditions sont fixées :

- les agents doivent utiliser leur vélo ou vélo électrique ou covoiturer pour aller travailler, au moins 100 jours par an, pour un agent à temps complet. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent ;
- le montant du forfait et le nombre minimal de jours peuvent être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année, si celui-ci a été recruté ou radié des cadres au cours de l'année ou placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année ;
- pour bénéficier de ce remboursement, les agents doivent faire parvenir à leur employeur une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de leur vélo ou d'un covoiturage, avant le 31 décembre de l'année en cours, pour un versement du forfait sur l'année suivante. L'employeur peut effectuer des contrôles.

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres :

- D'approuver la création du forfait mobilités durables à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution.
- D'inscrire au budget prévisionnel 2021 les crédits estimés à cette mise en œuvre.

Prévisions investissement 2021 :

- Toiture du restaurant
- Crépis ancienne poste
- Réfection du mur de la salle des fêtes (demander devis)
- Remplacement des volets du restaurant
- Aménagement nouveau cimetière : jardin du souvenir
- Adressage : prestation ATD 16 + plaques (numéro et lieux-dit)
- Aménagement de sécurité du bourg

L'Ecole « le Sacré Cœur » de La Roche Chalais demande à la commune de Bonnes une participation pour la scolarisation d'un élève domicilié à Bonnes. Monsieur le Maire informe que la compétence des écoles a été déléguée à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. La demande va être transmise à la CdC.

Travaux à prévoir :

Nettoyer le camping suite aux inondations.

Monsieur Fabrice CHATENET pose le problème des heures non effectuées (336 heures au 31.12.2020) de Madame CHATENET Nelly du fait en grande partie du confinement (pas de location de la salle des fêtes et fréquentation moindre du terrain de camping).

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition cette employée à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne qui y effectue déjà 13 heures par semaine. La CdC nous rembourserait les heures effectuées.

Adressage : une commission a été mise en place pour effectuer ce travail en collaboration avec l'ATD 16 qui va fournir un logiciel adapté.

Aménagement de l'ancien stade de foot : Monsieur le Maire propose de faire intervenir le CAUE et de créer un groupe de travail pour appréhender cet aménagement dans une vision plus large.

Pose de plaques sur les bâtiments remarquables de Bonnes en partenariat avec le groupe « histoire » de Bonnes pour les textes (exemple : maison de Madame BARANGER Les Forges, Monsieur BERTRAND usine de chaussons, Maison du Passeur ...).

Questionnaire en direction de l'enfance et la jeunesse de Bonnes : les questionnaires ont été envoyés aux jeunes de la commune. Dépouillement et analyse en Mars. Démarche à mettre en relation avec la création d'un conseil municipal d'enfants à l'école publique de Saint Romain et donc dans le mouvement de cette volonté de permettre l'expression des enfants et des jeunes.

Entretien des sentiers de randonnée : engagement de deux habitants de la communes pour vérifier la signalisation des circuits.

Projet culturel et artistique sur la Dronne entre Poltrot et Bonnes : en lien avec la CdC proposition de créer un évènement artistique et culturel bi annuel. Année 1 : découverte œuvres d'art posées sur les berges ou sur la rivière ; Année 2 : déambulation d'un orchestre sur la rivière. Une invitation va être adressée aux trois autres maires riverains de la Dronne pour une présentation du projet.

Aide aux anciens pour la vaccination : prise de rendez-vous, transport et maintien de l'écoute vigilante pour une mise en relation avec les dispositifs existants (centre social de Chalais) ou le bénévolat de certains d'entre nous.

Prochaine réunion programmée à 18 heures pour le vote du budget, date à déterminer.

Séance levée 20 h 35